

Ce site utilise des cookies pour améliorer votre navigation. en utilisant ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.
Veuillez trouver ici plus d'informations sur la façon dont les cookies sont utilisés sur ce site: [Cookie Policy](#).

J'accepte

d'artistes

Informations générales

[Conditions de résidence](#)

[Modalités de sélection](#)

[Candidatures](#)

Résidences 2016

[Pierre Bellot](#)



[Guillaume Ginot](#)



[Timothée Schelstraete](#)



[Guillaume Valenti](#)



Dossier de candidature

Chacun des deux candidats doit présenter un dossier comprenant :

- La **fiche d'inscription** signée et le CV complété en téléchargement
- Des reproductions d'œuvres représentatives du travail de peinture (10 feuilles A4 soit 20 faces au maximum) (**aucun CD, DVD ou catalogue ne sera pris en compte**)

Chaque candidat déclare avoir pris connaissance des conditions de résidence 2017 telles qu'elles sont décrites dans le [contrat-type 2017](#) et en accepter les termes (ne pas renvoyer le contrat-type).

Les dossiers sont à envoyer **exclusivement par voie postale**, de préférence dans la même enveloppe, à :

Chamalot-Résidence d'artistes, 19300, Moustier-Ventadour (France).

Ne pas envoyer de courrier recommandé.

Date limite d'envoi des dossiers : 11 décembre 2016

[Consulter les statistiques des candidatures pour 2016 ci-dessous](#)